

ASSEMBLÉE NATIONALE

EXPÉRIMENTATION POUR L’INSTAURATION D’UN ENSEIGNEMENT D’ÉDUCATION À
L’ALIMENTATION À L’ÉCOLE - (N° 2398)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

à l’amendement n° 24 de Mme Olivia Grégoire

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.